



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 25 JANVIER 2023 - N° 2023/08

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} session ordinaire à 19 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 13 janvier 2023

Date affichage : 26 janvier 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16 Pour : 16

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claiïe RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU, Charlot DENIS-CUVILLIER, Didier MOUCHEBOEUF, Marc LIONARD, Claude NEREAU et Marie BERNARD

Etaient excusés : Claire RAMBEAU-LEGER et Christophe METREAU

Etait absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Annie CHARRASSIER

OBJET : Désignation d'un membre du Conseil municipal pour prendre les décisions d'urbanisme au nom de Julien MOUCHEBOEUF

Monsieur Le Maire expose qu'il va déposer un permis de construire pour faire des travaux sur sa propriété. Etant le Maire de la commune et déposant le permis de construire à son nom, il convient de désigner un membre du Conseil municipal afin de signer ladite décision.

Monsieur Le Maire étaye ses propos en lisant au Conseil municipal :

- **L'article L. 422-7 du code de l'Urbanisme précise que « sir le Maire (...) est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».**

Le Maire se retire,

Monsieur Raymond NUVET prend la présidence de l'assemblée.

Après discussion, Monsieur Olivier CHARRON, en qualité de premier Maire-Adjoint se propose pour être membre désigné.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Monsieur Olivier CHARRON pour délivrer les documents afférents au document urbanisme susmentionné.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

